



n° 152

Mars-Avril

2021

VAULNAVEYS-LE-BAS

Bulletin municipal D'information



LE MOT DU MAIRE

Le COVID-19 a fêté son premier anniversaire en France. Vivre avec le virus du COVID-19, ou s'en débarrasser une bonne fois pour toutes ? La question peut paraître idiote. Qui ne souhaiterait pas que le COVID-19 ne soit plus qu'un lointain souvenir ? Mais les retards de la vaccination et la menace d'une reprise épidémique à base de variant, éloignent la perspective d'une délivrance rapide. Cet anniversaire est l'occasion de tirer un premier bilan.

1- Le vieillissement de la population : d'après l'INSEE 1 français sur 5 a 65 ans ou plus, un quart de la population plus de 60 ans, le tout sur baisse continue des naissances depuis 6 ans.

2- La dépendance sanitaire : la disparition de la souveraineté sanitaire a été mise en évidence par les pénuries de masques, tests, vaccins etc... Délocalisation oblige, tout est désormais importé de l'étranger.

3- L'incapacité politique depuis 20 ans, responsable de la déliquescence du système hospitalier

français. Conséquence de cette gestion libérale la France ne dispose que de 5 080 lits de réanimation pour une population de plus de 67 millions. Aucun progrès n'a été réalisé en 1 an dans ce domaine. A titre de comparaison notre pays compte 7 lits de réanimation pour 100 000 habitants, contre 10 en Angleterre ou en Espagne et 24 en Allemagne. Or c'est à l'aune de cette jauge de 5080 lits que découlent entre autres toutes les restrictions de libertés, notamment celle de circuler avec le couvre feu et le confinement.

DOSSIER DE LA CANTINE ET DE LA CLASSE SUPPLEMENTAIRE

Le dossier avance, les demandes de subventions ont été faites auprès du Conseil départemental et de l'Etat nous attendons les réponses. Sans réponses nous ne pouvons attaquer les travaux au risque de perdre les subventions (60% du département, 20% de l'état). Les travaux devraient débuter d'ici quelques semaines. Une partie de ceux-ci seront réalisés par nos agents municipaux et les élus.

NAISSANCE SUR LA COMMUNE

Bienvenue au petit Noé qui vient de naître sur la commune le 1er Mars

2021. Toutes nos félicitations aux heureux parents. Les parents souhaitent remercier les Pompiers des Vaulnaveys, ainsi que la sage femme locale. C'est la 2ème naissance en quelques années intervenue sur la commune.

PHARMACIE DES VAULNAVEYS

Toutes mes félicitations et remerciements au pharmacien qui a baptisé son OFFICINE : « PHARMACIE DES VAULNAVEYS » n'hésitez pas à vous rendre dans cette belle et grande pharmacie locale.

VOTE DU BUDGET 2021

Le 31 mars aura lieu le vote du budget 2021. Ceci est toujours une étape très importante dans la vie communale. Nous vous en ferons un compte rendu dans le prochain BMI. Crise sanitaire oblige les réunions du conseil Municipal sont toujours à huis clos.

Les beaux jours arrivent gardons le moral. J'espère pouvoir vous retrouver ainsi que nos associations dans les mois qui viennent suivant bien entendu l'évolution de la pandémie.

Hâte de vous revoir
Bien à vous

Le Maire
Président des PFI
Jean-Marc GAUTHIER

Sommaire

La Vie Communale	1-4
La Métro	5-6
Ce qu'il faut savoir	7-8

La Mairie :

Téléphone : 04 76 89 18 21 Fax : 04 76 89 29 87
mail : mairie.vlebas@wanadoo.fr
Site de la Mairie : www.vaulnaveys-le-bas.fr

(Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous)

Secrétariat :

Accueil Physique sur rendez-vous : 04-76-89-18-21
Accueil téléphonique : Lundi, jeudi et Vendredi : 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Mercredi : 9h à 11h

EPISODE NEIGEUX SUR LA COMMUNE



Prévention du verglas, déneigement.... En hiver les services techniques de la Mairie anticipent au mieux les phénomènes climatiques et maintiennent de bonnes conditions de circulation. Ils sont deux agents Cyril BESSON et Laurent CORJON à veiller sur les 30kms de routes communales chaque hiver et à intervenir quotidiennement pour garantir la sécurité.

Salage des voies, déneigement... A leur disposition deux véhicules de déneigement. En lien direct avec Météo France ils sont en mesure d'intervenir 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Il est de NOUVEAU précisé de ne pas garer vos véhicules sur le bord des voies communales au moment des chutes de neige.

Merci à Cyril et Laurent pour leur travail.

LES MASQUES C'EST DANS LA POUBELLE

Pour la sécurité de tous et notamment de nos agents, merci de bien jeter vos masques, mouchoirs et lingettes SYSTEMATIQUÉMENT dans la poubelle

Merci



VIZILLE CENTRE DE VACCINATION

VACCIN COVID-19

VIZILLE

En Janvier 2021 certaines communes du sud grenoblois dont Vaulnaveys-le-Bas avaient saisi le préfet pour que VIZILLE soit centre de vaccination.

Le préfet avait refusé.

Nous venons de réitérer notre demande auprès du préfet, le gouvernement souhaite que les vaccinations soient de plus en plus importantes. Nous attendons sa réponse.

LE FRELON ASIATIQUE

Nous l'avons déjà évoqué sur le BMI de Septembre-Octobre 2020, le frelon asiatique est arrivé sur notre commune en 2020. Le frelon asiatique est un redoutable dévoreur d'insectes et particulièrement d'abeilles, dont les ruches sont des cibles faciles pour lui. Ces abeilles qu'il dérouté et affole par ailleurs et les mange par la suite, pour les apporter à ses larves. Le frelon asiatique est un « DANGER POUR LA BIODIVERSITE ».

Les nids des frelons asiatiques sont plus gros que ceux du frelon « EUROPEEN ». Ils peuvent atteindre un mètre de haut mais sont néanmoins parfois difficiles à dénicher puisqu'ils se cachent en général à 10 mètres ou 20 mètres de haut dans les arbres.

Dans un premier temps un début de colonie peut s'installer dans un nid gros comme un ballon de football qui sera ensuite abandonné pour un nid plus grand. Cet insecte, classé nuisible, s'attaque surtout aux abeilles en provoquant de sérieux dégâts, mais aussi aux hommes lorsque il est dérangé. Il niche souvent en hauteur dans les arbres, mais aussi dans les haies de clôture et les cabanes de jardin, d'où la vigilance à avoir au moment des tailles, mais aussi lors de la cueillette des fruits dont il raffole. Conseil: Si vous découvrez un nid, surtout ne chercher pas à le détruire vous-même, appelez la mairie.



CAMPAGNE MUNICIPALE DE PIEGEAGE

La Mairie organise une campagne de piégeage de printemps sur la commune qui permettra d'éliminer un maximum de fondatrices qui vont créer les nids primaires en Mars et Avril. Si vous souhaitez participer à cette action, la mairie vous fournira GRATUITEMENT un piège à frelons asiatiques à accrocher dans votre propriété (avec toutes les explications concernant son utilisation). Ce piégeage est sans danger pour vous !! Si vous êtes intéressés inscrivez vous en Mairie soit sur la boîte mail : mairie.vlebas@wanadoo.fr ou par téléphone : 04-76-89-18-21 en précisant vos noms et prénoms, adresse et numéro de téléphone et votre mail.

ON COMPTE SUR VOUS !!



ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Dimanche 13 et 20 juin 2021

La démocratie est mise à rude épreuve par le Coronavirus. Après les élections Municipales de Mars et Juin 2020, frappées par un taux d'abstention historique, l'incertitude plane toujours sur la tenue des scrutins départementaux et régionaux prévus en juin 2021. Le gouvernement remettra au parlement le 1er avril un rapport sur les risques sanitaires attachés à la tenue du scrutin et de la campagne électorale.



BROYEZ ET RECYCLEZ

En relation avec la Métropole, celle-ci met à disposition des habitants de la commune un broyeur professionnel par l'intermédiaire de la Mairie.

Inscription obligatoire auprès de la Mairie (prise de rendez-vous), par mail uniquement : stmairie.vlebas@orange.fr

TAILLE DES HAIES ET DES ARBRES

Les épisodes neigeux survenus en décembre 2020 puis en début d'année ont nécessité le déneigement par nos services. Malheureusement le déneigement et le salage ont été rendus difficiles par des arbres et des haies ployés sur les routes.

La Mairie rappelle à tous les propriétaires concernés qu'ils doivent tailler leurs arbres, arbustes et haies situés en limite de voirie où le poids de la neige fait plier ceux-ci, empêchant le passage des engins de déneigement comme d'ailleurs des véhicules de sécurité et d'enlèvement des ordures ménagères. Une haie non entretenue peut également toucher des fils conducteurs aériens (EDF, France Télécom.....) ou masquer des panneaux de signalisation routière. Dans tous les cas, la responsabilité des riverains est engagée en cas d'accident.

Il est par ailleurs demandé de rentrer les véhicules à l'intérieur des propriétés de façon à faciliter le travail de déneigement.

CHENILLES PROCESSIONNAIRES C'EST LE MOMENT D'INTERVENIR

Les chenilles processionnaires sont présentes sur la commune. Les conditions météorologiques ont manifestement été idéales en 2020 pour la prolifération de leurs cocons et chacun a pu remarquer la multiplication des nids qui se focalisent sur les pins noirs d'Autriche, pins sylvestres, pins parasols ou cèdres d'atlas plantés dans les jardins.

IMPORTANT pour se protéger, protéger ses voisins, et les promeneurs passant à côté de chez soi, il est indispensable de couper les branches colonisées ou de poser des pièges. Si l'on ne souhaite pas monter dans l'arbre ou que l'on ne sait pas comment poser un piège, des paysagistes installés sur la commune peuvent intervenir.

Merci d'agir avant la mi-avril car les chenilles sont encore dans leurs nids.

Pour plus d'informations : chenilles processionnaires : <https://lisere.lpo.fr/>



Interdiction de brûlage des déchets végétaux issus des activités agricoles et forestières

Par Arrêté Préfectoral en date du 12 mai 2016 et applicable au 1^{er} janvier 2017, l'incinération des végétaux coupés ou sur pieds à des fins agricoles ou forestières est interdite toute l'année dans les communes situées en territoire du plan de protection de l'atmosphère de la région grenobloise.

Vaulnaveys-le-bas fait partie de ce territoire où s'applique cette interdiction Les dérogations pour raisons sanitaires » (lutte contre les végétaux contaminés par des organismes nuisibles : L 215-3 Code Rural) sont à obtenir auprès de la Direction Régionale de l'Agriculture, de l'alimentation et de la Forêt qui délivrera une notification écrite adressée au demandeur.

La bibliothèque Municipale « LA LICONTE » s'est adaptée à la COVID et malgré l'épidémie, les animatrices bénévoles continuent d'accueillir les lecteurs, tant du public que de l'école. La lecture publique est un moteur de la vie culturelle et citoyenne. C'est la possibilité offerte à chacun de se cultiver et de s'informer à proximité de chez soi. La lecture publique agit pour la vitalité et la cohésion du territoire et l'épanouissement des citoyens. Avec la pandémie, le travail des bénévoles a changé. Les réservations augmentent, mais le lecteur est, bien sûr, toujours accueilli avec les gestes barrières obligatoires : port du masque, gel hydro-alcoolique.... Pour Claudine DEMAY-OUVAROFF, la responsable de la bibliothèque, la promotion du livre, mais aussi le partage avec les adhérents sont au cœur de l'activité des bibliologues. Elle assure avec ses collègues la continuité du service public dans le respect des gestes barrières et elle contribue à maintenir le lien Commune et habitant vecteur d'évasion et de culture en cette période difficile.

Vous pouvez à tout moment adhérer à la bibliothèque. Les tarifs, inchangés depuis plusieurs années, sont de 10€ pour toute famille à l'année, ou 8€ pour une adhésion individuelle.

Ses horaires d'accueil :

Lundi : 15h30 - 18h ou 17h30 si couvre-feu

Mardi : 15h30 - 18h ou 17h30 si couvre-feu

Vendredi : 17h30 - 18h30 (16h30-17h30 si couvre-feu)

Vacances scolaires : lundi 16-18h (15h30-17h30 si couvre-feu)

Fermeture pendant le mois d'août Tel : 04-76-01-08-15

Site internet : <http://www.biblio-laliconte.fr>

A la bibliothèque, il y en a pour tous les goûts. Petits et grands font bon ménage et se retrouvent dans une belle histoire. La vie prend alors toutes les couleurs de l'imagination...

Alors, pour un moment de convivialité et d'échange, n'hésitez pas à faire une visite à la bibliothèque de notre village.

« ASCVB » Edition nouveaux livrets

L'HISTOIRE INSOUÇONNÉE DU FOYER MUNICIPAL DE VAULNAVEYS-LE-BAS

Découvrez avec ce livret :

- la naissance des foyers municipaux
- La construction de celui de notre commune
- Son occupation par l'armée durant la seconde guerre mondiale
- Son utilisation par l'école après la guerre
- Et son aménagement en Mairie

LA GÉNÉROSITÉ DES CHÂTAIGNIERS DE VAULNAVEYS-LE-BAS

Découvrez :

- l'arbre à pain de nos ancêtres
- les témoignages de Jacques GÉROME et l'étude de Nadège PAOLI
- Le châtaignier, un arbre aux multiples ressources
- Ses fleurs mâles et femelles
- Son utilisation pour les tonneaux
- Châtaignes et marrons, ne pas les confondre

« L'OURSIN » DE LA FORET !

RIVERAIN DE COURS D'EAU

DROITS ET DEVOIRS DU PROPRIETAIRE RIVERAIN

DES DROITS DE PROPRIETE

Si un cours d'eau traverse votre propriété son lit vous appartient. S'il est en limite de propriété son lit vous appartient pour moitié.

DROIT D'USAGE DE L'EAU

Un propriétaire riverain peut utiliser l'eau pour un usage domestique dans les limite de 1000 m3 par an sauf en cas d'arrêté préfectoral en période de sécheresse.

DROIT DE PECHE

Le propriétaire dispose sur sa propriété du droit de pêche sous réserve d'être titulaire d'une carte de pêche.

DROIT D'EXTRACTION DES MATERIAUX

Un propriétaire qui prélève des produits naturels (vase, sable, graviers) dans le cours d'eau mais sous conditions très strictes et sans but lucratif.

UNE DEMANDE AUPRES DE LA POLICE DE L'EAU EST NECESSAIRE.

ET DES DEVOIRS

Entretenir les cours d'eau et les berges. Chaque propriétaire est tenu d'entretenir le lit et les berges afin de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de conserver le bon écoulement des eaux et garantir le bon état ou le bon potentiel écologique.

AIDE POUR CHANGER DE VÉHICULE

Professionnels ou particuliers, propriétaires d'un véhicule utilitaire, vous pouvez bénéficier d'aides financières de la Métropole Grenobloise et de conseils personnalisés pour investir dans un véhicule utilitaire ou poids lourds moins polluant.

L'assistant « rouler propre » de la Métro est à votre disposition et répond à vos question à toute heure !!

<https://www.grenoblealpesmetropole.fr/aideachat>

Attention : Certaines opérations sont réglementées.

MAINTENIR UN DEBIT SUFFISANT

Si un propriétaire prélève de l'eau dans la rivière, il a obligation de laisser un débit minimum afin de garantir la vie, la circulation et la reproduction des espèces animales.

PERMETTRE L'ACCES AUX BERGES

Si des travaux d'intérêt général d'entretien ou de restauration sont financés par des fonds publics, le propriétaire doit permettre un accès pour les besoins du chantier.

GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Depuis le 1er janvier 2018, Grenoble Alpes Métropole s'est vu confier une nouvelle compétence : LA GEMAPI.

Objectifs : Protéger son territoire contre les inondations, veiller au bon état écologique des zones humides, aménager les bassins versants.

Les projets d'envergure sont financés en partie par une taxe dite « TAXE GEMAPI ». Elle est payée par tous les métropolitains, dans une logique de solidarité et est répartie sur les taxes foncières, la taxe d'habitation et la cotisation financière des entreprises.

Si l'administration constate un manquement du riverain à ses obligations d'entretien, les travaux nécessaires peuvent être effectués et à ses frais.



RENOVATION ENERGETIQUE UNE AIDE DE LA METROPOLE JUSQU'À 12 000 EUROS



La Métro propose désormais un soutien financier aux propriétaires de maisons individuelles souhaitant engager des travaux de rénovation énergétique. Cette année la collectivité propose de financer également une partie de leurs travaux. L'objectif de la Métro : Rénover 9 000 maisons d'ici 2030. Baptisé « MUR MUR - maisons individuelles » ce dispositif s'appuie sur les compétences de l'agence locale de l'Energie et du climat (ALEC) qui offre aux propriétaires un conseil personnalisé tout au long du processus de rénovation (aspects techniques et juridiques) Concrètement, en fonction des ressources du propriétaire et de l'ampleur envisagée des travaux,

cette aide de la Métropole se chiffre entre 1000 et 10 000 €. Des aides supplémentaires allant de 1 000 € à 1 500 € pourront aussi être accordées en cas de recours à des matériaux isolants biosourcés. Au total des aides cumulées pourront couvrir entre 30 et 100% des dépenses des ménages. Plus d'infos sur : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/265-mur-mur.htm>

Collecte de textiles : Printemps 2021 Parking Salle Polyvalente Vaulnaveys-le-Bas

La Métropole relance l'opération de collecte de textiles dans de nombreuses communes du territoire. Elle aura lieu du 26 avril au 6 juin 2021. Depuis son lancement en 2018, ce sont 210 tonnes de textiles qui ont été collectées par le biais de cette opération.

Objectifs : réduire nos déchets et améliorer leur réemploi et leur recyclage

Dans le cadre de son **schéma directeur des déchets 2020-2030**, la Métropole s'est fixé un **objectif majeur : réduire de 50% le poids des ordures ménagères collectées et en recycler les deux tiers.**

Chaque année, un habitant jette 7kg de textiles en moyenne dans les poubelles métropolitaines. Le schéma directeur déchets (SDD) s'est fixé comme objectif de réduire cette quantité à 2kg/hab/an d'ici 2030.

Afin de réduire le volume de déchets textiles envoyés à l'incinération, favoriser le réemploi et vous garantir que les textiles dont vous vous séparez sont correctement réutilisés, **la Métropole renouvelle une collecte des textiles en conteneurs éphémères, en complément de l'offre pérenne proposée par de nombreuses associations et dans les déchèteries métropolitaines.**

Comment participer ?

1. Triez les vêtements, linges de maison et chaussures dont vous voulez vous séparer, qu'ils soient usés, déformés, troués ou tout simplement démodés.

2. Mettez-les dans un sac et fermez-le bien.

3. Déposez le sac dans un des nombreux conteneurs éphémères à votre disposition **entre le 26 avril et le 06 juin 2021.**

Retrouvez sur la carte l'ensemble des points de collecte éphémère sur le site de grenoblealpesmetropole.fr/textile

Quels types de textiles déposer ?

- **Textiles acceptés** : vêtements et sous-vêtements, linge de maison, chaussures, sacs et peluches (qu'ils soient abîmés, troués, déformés ou tout simplement démodés).

- **Textiles refusés** : textiles mouillés (risques de moisissures) et souillés par des produits chimiques (risque de pollution).

Où vont les textiles collectés ?

Tous les textiles recueillis partent dans un centre de tri industriel de la région. En fonction de leur état ils seront répartis en trois catégories :

- * **58,6% seront réutilisés** : c'est-à-dire donnés ou revendus en boutique de seconde main en France ou bien à l'étranger.

- * **32,6% seront recyclés** selon différents procédés :

- Coupe : découpés en carré, les textiles deviennent des chiffons pour l'industrie.

- Défibrage : quand les fibres sont refilees, de nouveaux textiles sont fabriqués. Les chaussures redeviennent des semelles.

- Effilochage : réduits en fibres, les textiles peuvent devenir du rembourrage de coussin, de l'isolant pour les bâtiments, des filtres...

- Broyage : coupés en lanières ou broyés, les textiles peuvent intégrer des dizaines de produits : depuis le sol des terrains de sports, à la neige artificielle des sapins ! Car les fibres donnent de la flexibilité aux matériaux.

- * **8,8% seront éliminés** afin d'être valorisés énergétiquement.

Et le reste de l'année ?

En dehors de cette opération, vous pouvez donner vos textiles, linges de maison et chaussures :

- Dans l'une des 21 déchèteries de la Métropole

- Dans de nombreux points associatifs. (Ozanam)

Enfin, pour boucler la boucle, si vous souhaitez renouveler votre garde-robe pensez à vous rendre dans les friperies ou boutiques associatives... l'économie circulaire est encore le meilleur moyen de réduire ses déchets. Retrouvez toutes les adresses sur grenoblealpesmetropole.fr/reemploi.

ON COMPTE SUR VOUS !!

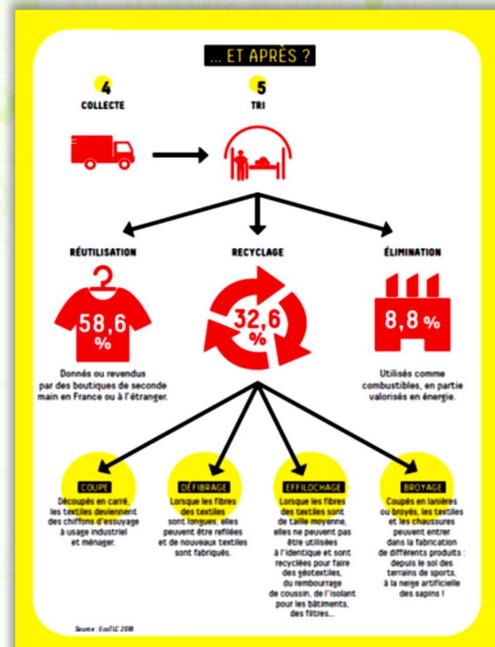


SONT ACCEPTÉS QUEL QUE SOIT LEUR ÉTAT, MÊME USÉS :

VÊTEMENTS ET SOUS-VÊTEMENTS	LINGE DE MAISON
CHAUSSURES	SACS ET PELUCHES

SONT INTERDITS

- LES TEXTILES MOUILLÉS (RISQUE DE MOISSISURE).
- LES TEXTILES SOUILLÉS (PRODUITS CHIMIQUES, GRAISSE, TERRE, PEINTURE...).



Ce qu'il faut savoir



Déchets

Ramassage des poubelles : **mardi matin**

Un doute, une question sur vos déchets ? Appelez le numéro vert 0 800 50 00 27 ou envoyez votre question sur le site internet : www.lametro.fr



Service de l'eau

Problème technique / facturation : 04-57-04-07-77

Intervention urgente : 04-76-98-24-27



Voirie Tel : 0 800 500 027



Maison médicale de garde de Vizille

Tel : 04-76-08-47-09

De 20h à 13h tous les jours, de 14h à 18h le samedi;

De 9h à 12h le dimanche.



Don du Sang

Nouveaux horaires pour 2021 : les dons ont lieu 3 fois par an à la salle polyvalente de vaulnaveys-le-Haut de 16h30 à 19h45



Pompiers

En cas de sinistre, appelez le 18 ou 112 (depuis un portable). Prenez le temps de donner la nature du sinistre, votre nom, votre adresse complète et surtout la commune dont vous dépendez.



Police Municipale

Tel : 04-76-89-18-21



Relais Poste

Point relais de la poste au tabac presse situé au centre du bourg de Vaulnaveys-le-Haut



FOURRIERE

Après de la Mairie : 04-76-89-18-21



Relais d'Assistants Maternels

Accueil administratif sur rendez-vous les 2ème et 4ème mercredi du mois de 14h à 16h au multi-accueil « Pré en bulle ». Tel : 04-76-78-89-09, mail : ram@sudgrenoblois.fr



Nuisances sonores

Les travaux de bricolage et de jardinage ne sont autorisés aux particuliers qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h



Transports

Ligne Proximo 23 Vizille - Uriage - Saint-Martin-d'Hères

« Sciences sociales »

AlloTag : 04-38-70-38-70 www.tag.fr



Médiateur conciliateur de justice

Permanences et rendez-vous à la mairie de Vizille les 1er et 3ème mardis de chaque mois entre 14h et 17h. Prise de rendez vous au

04-76-78-99-00



Inscription sur les listes électorales

Nouvel(le) habitant(e) ou non inscrit(e), pensez à vous inscrire en Mairie sur les listes électorales. Se munir d'une pièce d'identité et un justificatif de domiciliation dans la commune.



Recensement militaire

Les jeunes gens, filles et garçons doivent se faire recenser en mairie à la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16ans. Se munir du livret de famille, de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile.



Consultances architecturales

Pour obtenir un RDV, veuillez appeler directement le service de la Métro, Nathalie VAROT au 04-57-38-50-59 ou par Mail : nathalie.varot@lametro.fr

Ce qu'il faut savoir

DETENTION D'UN CHIEN

RAPPEL

On dit de lui qu'il est le meilleur ami de l'homme, pourtant le chien peut parfois être à l'origine d'accidents graves. Un certain nombre de mesures prévues par la législation en vigueur vise à protéger les individus contre les chiens susceptibles d'être dangereux et à prévenir les risques **RESPONSABILITES DU PROPRIETAIRE**. Vous êtes pénalement responsable de votre chien, c'est-à-dire que si votre animal blesse quelqu'un vous serez sur le banc des accusés. Vous risquerez alors une lourde amende.

En outre, même si votre chien est très obéissant, la loi du 12 juillet 1982 vous oblige à le tenir en laisse dans tous les lieux publics, mais aussi dans les bois et forêts domaniales entre le 15 avril et le 30 juin, pour protéger les portées d'animaux sauvages. En cas de non respect, le contrevenant encourt une amende pouvant aller jusqu'à 750 €



Munissez vous d'un sac léger pour ramasser ses excréments lors de ses promenades. Ayez un comportement citoyen.



**Cabinet
d'Infirmières**

74, Promenade des Noyers.

Tél. pour rendez-vous au :
04 76 54 60 48



PHARMACIES DE GARDE

Dimanche 28 Mars 2021

Pharmacie BONNET - Jarrie 04 76 68 87 32

Dimanche 04 Avril 2021

Pharmacie de L'ENCLOS Haute-Jarrie 04-76-72-06-36

Lundi 5 avril 2021

Pharmacie du Château - Vizille 04-76-68-04-40

Dimanche 11 avril 2021

Pharmacie de Vaulnaveys - VLH 04-76-89-16-53

Dimanche 18 avril 2021

Pharmacie de Vaulnaveys - VLH 04-76-89-16-53

Dimanche 25 avril 2021

Pharmacie ESPIE Champs-sur-Drac 04-76-68-86-72

Samedi 1er Mai 2021

Pharmacie des ALPES - Vizille 04-76-68-04-96

Dimanche 2 Mai 2021

Pharmacie des ALPES - Vizille 04-76-68-04-96

Samedi 8 Mai 2021

Pharmacie de Brie 04 76 73 67 86

Dimanche 9 Mai 2021

Pharmacie de L'ENCLOS Haute-Jarrie 04-76-72-06-36



**Cabinet
Sage-Femme**

74, Promenade des Noyers

Tél. 06 61 77 35 05

PETITES ANNONCES

Jardinier Paysagiste professionnel travaux parcs et jardins tel : 06-74-53-34-94

BASSANI Christian : Artisan peintre propose travaux de peinture intérieur, Devis raisonnable et travail soigné. Tel : 06-89-38-45-62

Nom Prénom :

Adresse et téléphone :

TEXTE DE L'ANNONCE :

.....
.....

